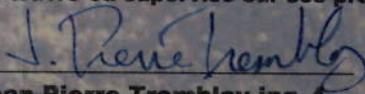


Politique environnementale et forestière

Pour faire écho aux exigences de gestion environnementale proposées par la norme ISO 14001, aux principes d'aménagement forestier responsable établis par le *Forest Stewardship Council*® pour les forêts canadiennes, ainsi qu'aux pratiques de foresterie durable de la Norme d'aménagement forestier du *Sustainable Forestry Initiative* 2015-2019, Gestion forestière du Saint-Maurice entend mettre en œuvre les engagements suivants :

- **Respecter les lois et règlements applicables à ses activités forestières ainsi que les autres exigences auxquelles adhère l'entreprise, y compris les accords internationaux dont le Canada est signataire;**
- **Respecter les droits et traités légaux ainsi que les usages coutumiers des communautés autochtones présentes à proximité de ses propriétés forestières;**
- **Favoriser la contribution des employés et des parties intéressées dans les processus de planification de l'aménagement forestier;**
- **Élaborer des plans d'aménagement forestier permettant des niveaux de récolte durable à long terme et qui intègre la mise en valeur des ressources forestières, la protection des ressources hydriques et la préservation de la biodiversité;**
- **Assurer la productivité à long terme de la forêt grâce à la régénération après coupe, à la conservation des sols et à la protection des forêts contre les incendies et les agents nuisibles;**
- **Intégrer la gestion des aspects environnementaux à la planification des activités et prévenir la pollution lors de leur mise en œuvre;**
- **Identifier et assurer la protection des forêts ayant de hautes valeurs pour la conservation;**
- **Gérer les impacts visuels des opérations forestières et offrir des possibilités récréatives au public;**
- **Protéger ses territoires forestiers contre toute activité illicite d'exploitation, d'occupation ou autres;**
- **Fournir à ses employés et à ses entrepreneurs un environnement de travail sécuritaire ainsi qu'un traitement équitable et des conditions respectueuses de la législation en matière d'emploi et de droits de la personne;**
- **Offrir des opportunités de formation continue aux employés et au personnel des entrepreneurs pour assurer la conformité aux exigences des normes de gestion environnementale et forestière;**
- **Adopter et promouvoir des pratiques de foresterie durable parmi les autres propriétaires forestiers;**
- **Soutenir la recherche et le développement des connaissances afin d'améliorer la gestion environnementale et forestière;**
- **Mettre en œuvre un processus de revue de direction permettant d'améliorer en continue les progrès réalisés dans la foresterie durable et la gestion environnementale;**
- **Soumettre ses activités à des vérifications externes périodiques et rendre public les résultats.**

Cette politique environnementale et forestière s'applique à l'ensemble des activités que Gestion forestière du Saint-Maurice met en œuvre ou supervise sur ses propriétés forestières du Haut Saint-Maurice.


Jean-Pierre Tremblay ing. f.
Directeur général

Février 2020